

PROJET D'ORDRE DU JOUR

- 1 Ouverture de l'assemblée et mot de bienvenue

- 2 Présentation des règles applicables pour la présente assemblée générale

- 3 Adoption de l'ordre du jour

- 4 Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle précédente

- 5 Rapport de la présidence de l'Ordre sur les activités 2021-2022

- 6 Rapports des présidences des comités de gouvernance du conseil d'administration sur les activités 2021-2022

- 7 Bilan des activités 2021-2022 de la direction générale

- 8 Présentation des états financiers audités de l'exercice 2021-2022

- 9 Nomination des auditeurs pour l'exercice financier en cours

- 10 Cotisation annuelle 2023-2024
 - a. Rapport de la secrétaire de l'Ordre sur la consultation en vertu de l'article 103.1 du Code des professions

 - b. Nouvelle consultation des CRHA | CRIA présents à l'assemblée sur le montant de la cotisation annuelle

- 11 Approbation de la rémunération des administrateurs élus

- 12 Questions diverses

- 13 Levée de l'assemblée

IMPORTANT

Tout CRHA | CRIA peut demander au conseil d'administration qu'un sujet soit inscrit au projet d'ordre du jour d'une assemblée générale.

Cette demande doit être transmise par courriel à presse@ordrechha.org, à l'attention de la secrétaire de l'Ordre, au moins 10 jours avant la date de la tenue de cette assemblée. Un sujet peut toutefois être porté à l'ordre du jour au moment de l'assemblée générale, avec le consentement unanime des CRHA | CRIA présents.